Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 2 décembre 2024 à 18h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence du Maire, M. Richard Forget.

Est également présent : Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier trésorier.

Est absente : Nathalie Dupont, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

M. le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 18h 00.

2024.12.251 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

- 1. Adoption de l'ordre du jour du 2 décembre 2024
- 2. Explication du second projet de résolution PPCMOI 2024-031
- 3. Adoption du règlement 252-2024 relatif à la gestion de contractuelle Période de guestions
- 4. Levée de la séance ordinaire du conseil

2024.12.252 2. EXPLICATION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 2024-031

Second projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs sur le lot 6 030 340 au cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne- usage «Multifamiliale isolée» dans la zone 26ER.

La responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du second projet PPCMOI

Audition des commentaires :

Aucune question

2024.12.253 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 252-2024 RELATIF À LA GESTION DE CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 252-2024 modifiant le règlement relatif à la gestion de contractuelle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.12.254 4. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 18 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau Richard Forget
Directeur général et greffier-trésorier Maire

Je, Richard Forget, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.